

# réseau spécial

Syndicat des technologues d'Hydro-Québec



Syndicat des employé-e-s de métiers d'Hydro-Québec



Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec



Syndicat des spécialistes et professionnels d'Hydro-Québec



**RÉVISÉ**

## CERTIFICAT MÉDICAL L-5—RÉCLAMATION À LA CSST.

Conscœurs, confrères,

Il nous a été rapporté que dans certains cas, l'employeur demandait aux travailleurs de remplir un certificat médical L-5, en plus de la réclamation à la CSST, suite à une lésion professionnelle.

Sachez qu'il n'y a pas d'obligation légale à remplir le certificat médical L-5 en même temps que votre réclamation à la CSST. De plus, votre syndicat vous recommande de ne remplir qu'un seul certificat à la fois. Dans les cas où votre réclamation à la CSST serait refusée et que votre absence est prolongée, vous devrez remplir le certificat médical L-5.

Depuis bientôt 2 ans, une décision d'un arbitre de griefs a forcé l'employeur à revenir au vieux formulaire L-5. Le formulaire proposé alors par l'employeur avait été jugé contraire à la Charte des droits et libertés de la personne. Depuis, il arrive à l'occasion que l'employeur soumet des annexes, non standardisées, afin d'élargir l'autorisation donnée à ses médecins. Ces annexes ne sont pas prévues à la convention collective et il n'existe pas d'entente avec les syndicats quant à leur utilisation. Lorsque ce genre d'annexe vous est soumis, nous vous recommandons de ne pas les faire signer par votre médecin et d'en aviser votre structure syndicale.

Dans les prochaines semaines nous rencontrerons l'employeur afin de régulariser cette situation et de discuter d'un nouveau certificat L-5.

Solidairement,

[www.scfp957.org](http://www.scfp957.org)

[www.scfp1500.org](http://www.scfp1500.org)

[www.scfp2000.qc.ca](http://www.scfp2000.qc.ca)

[www.ssphq.org](http://www.ssphq.org)

**Réjean Porlier**  
Président  
Section locale 957

**Richard Perreault**  
Président  
Section locale 1500

**Ginette Paul**  
Présidente  
Section locale 2000

**Benoît Bouchard**  
Président  
Section locale 4250